

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1. Identification du produit

1.1	Nom commercial	PROPLANT® ® Geregistreerd handelsmerk van Chimac-Agriphar.
1.2	Distributeur	EUROFYTO S.A. Albert Dehemlaan 6A 8900 IEPER BELGIQUE TEL: +32 57 21 96 96 FAX: +32 57 21 96 97
1.3	N° de TEL D'URGENCE	100 ou centre antipoison: +32 70 245 245

2. Composition/informations sur les composants

2.1	Matière active et teneur	Propamocarbe 722 g/l
2.2	Nom chimique	Carbamic acid,(3-(dimethylamino)propyl)-,propyl ester
	N° CAS	3-(dimethylamino)propylcarbamate propyl
	N° CE	25606-41-1
	N° ONU	
	Utilisation	Fongicide systémique et préventif en cultures ornementales et maraîchères.

3. Identification des dangers

3.1	Danger pour la santé	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
3.2	Danger pour l'environnement	Non connu

4. Premiers secours

4.1	Inhalation	En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. S'il ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si respirer est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
4.2	Ingestion	Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
4.3	Contact avec la peau	Laver avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin. On peut utiliser de l'eau froide.
4.4	Contact avec les yeux	Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. On peut utiliser de l'eau froide. En cas d'irritation, consulter un médecin.

4.5 Effets et symptômes	<p>Peau: non irritant pour la peau. Non sensibilisant pour la peau.</p> <p>Yeux: Légèrement dangereux en contact avec les yeux (irritant).</p> <p>Une exposition répétée ou prolongée ne devrait pas aggraver l'état de santé.</p>
-------------------------	--

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Agents d'extinction	<p>Petit incendie: utiliser de la poudre extinctrice.</p> <p>Gros incendie: utiliser de l'eau pulvérisée, vaporisée ou une mousse. Ne pas utiliser de jet d'eau.</p>
5.2 Mesures spéciales de lutte contre l'incendie	<p>Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et une tenue de feu complète.</p>
5.3 Protection des intervenants	<p>Utiliser uniquement un appareil respiratoire approuvé ou certifié ou son équivalent.</p>

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles	<p>Lunettes anti-éclaboussures. Vêtement de protection complet. Appareil filtrant anti-vapeur. Bottes. Gants. Un appareil respiratoire isolé devrait être utilisé pour éviter une quelconque inhalation du produit. Les vêtements de protection suggérés pourraient ne pas assurer une protection suffisante; consulter un spécialiste avant de toucher à ce produit.</p>
6.2 Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	<p>Absorber avec une matière inerte et mettre le produit répandu dans un contenant de récupération approprié. Terminer le nettoyage en répandant de l'eau sur la surface contaminée et permettre l'évacuation par le système d'égouts.</p>

7. Manipulation et stockage

7.1 Manipulation	<p>Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver à l'écart de toute source d'inflammation. Les contenants vides comportent un risque d'incendie, évaporer les résidus sous une hotte. Mettre les contenants de ce produit à la masse. Ne pas ingérer. Ne pas respirer les aérosols. Porter un vêtement de protection approprié. Si ingéré, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Conserver à l'écart des matières incompatibles telles que agents oxydants, les alcalins.</p>
7.2 Stockage	<p>Conserver le récipient bien fermé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas entreposer à une température inférieure à -10°C.</p>

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

8.1	Mesures techniques	Prévoir une ventilation d'évacuation ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations de vapeurs en suspension de l'air inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle. S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.
8.2	Mesures d'hygiène	Laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ces composés ainsi qu'avant de manger, de fumer, d'aller à la salle de bain, de même qu'à la fin de la journée.
8.3	Système respiratoire	Appareil filtrant anti-vapeur. Utiliser uniquement un appareil respiratoire approuvé ou certifié ou son équivalent. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat.
8.4	Equipement	Peau et corps: blouse de laboratoire (sarrau). Mains: gants. Yeux: lunettes de sécurité

9. Propriétés physicochimiques

9.1	État physique	Liquide, couleur jaune
9.2	Odeur	fruitée
9.3	PH	5,33
9.4	Densité	1.085 g/cm ³ (20°C)
9.5	Point de fusion	<-10°C
9.6	Point d'ébullition	100°C
9.7	Viscosité	Dynamique: 40 cP

10. Stabilité et réactivité

10.1	Stabilité	Stable en conditions normales.
10.2	Conditions à éviter	Se décompose lorsque chauffé.
10.3	Matières à éviter	Réactif avec agents oxydants, les alcalins.

11. Information toxicologique

11.1	Irritation cutanée	Non irritant pour la peau.
11.2	Irritation oculaire	Légèrement dangereux en cas de contact avec les yeux (irritant).
11.3	Sensibilisation	Non sensibilisant pour la peau.
11.4	Toxicité aiguë	Toxicité orale aiguë (DL50): > 2.000 mg/kg (rat). Toxicité cutanée aiguë (DL50): > 2.000 mg/kg (rat). Toxicité aiguë du gaz (CL50): > 5.01 mg/l 4 heure(s) (rat).
11.5	Toxicité chronique	Une exposition répétée ou prolongée ne devrait pas aggraver l'état de santé.

12. Information écologique

12.1	Persistance/dégradabilité	Demi-vie aquatique: ce produit a une demi-vie dans l'eau de: > 100 jour(s); ph: 7; température: 20°C.
12.2	Coefficient de répartition sol/eau (KOC)	300
12.3	Ecotoxicité	Pas disponible

13. Dispositions relatives à l'élimination des déchets

13.1	Méthodes de traitement des règlements déchets	Les déchets doivent être éliminés conformément aux fédéraux provinciaux et municipaux sur la protection de l'environnement.
------	---	---

14. Informations relatives au transport

14.1	Généralement	N'est pas classé en matière dangereuse.
14.2	Numéro UN	
14.3	ADR/RID	

15. Information réglementaire

15.1	Numéro d'autorisation d'importation parallèle	731/P
15.2	Symboles	Xi - sensibilisant.
15.3	Phrases de risque	R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
15.4	Phrases de sécurité	S2: Conserver hors de la portée des enfants. S13: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. S20/21: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. S23: Ne pas respirer les aérosols. S24: Eviter le contact avec la peau. S37: Porter des gants appropriés.

16. Autres informations

16.1	Domaine d'utilisation	Fongicide systémique et préventif en cultures ornementales et maraîchères.
16.2	Autres	Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation et les étiquettes mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs, est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu. Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.